



RÈGLEMENT INTÉRIEUR
ACCUEIL PÉRISCOLAIRE
2024/2025

Préambule

L'admission d'un enfant à l'accueil périscolaire ne sera validée qu'après la remise de tous les documents suivants constituant son dossier d'accueil et ce, quelle que soit la tranche horaire d'accueil :

- . Le dossier d'accueil (état civil de l'enfant et de sa famille, le n° d'allocataire de CAF ou de MSA, la liste des personnes autorisées à venir chercher l'enfant le soir, et les autorisations de pratiquer des soins d'urgence...).
- . La photocopie de ses vaccinations.
- . Le justificatif du quotient familial.
- . Le règlement de l'adhésion à l'association.

La Tribu propose d'accueillir tous les enfants âgés de 3 à 11 ans scolarisés sur les écoles des communes dites du plateau :

Alboussière/Champis, Boffres et Saint-Sylvestre au sein de l'accueil de loisirs périscolaire multi-sites.

Ce service est agréé par le SDJES Ardèche, par la PMI et par la CAF Ardèche.

HORAIRES

MODALITÉS DE FONCTIONNEMENT

Pour tous les sites :

Les enfants sont sous la responsabilité des animatrices-animateurs à partir du moment de leur prise en charge.

Les enfants ne sont plus sous la responsabilité des animatrices-animateurs après 18h30. Les parents doivent donc venir chercher leurs enfants à 18h30 au plus tard. En fonction des communes, les horaires d'accueil sont différents, compte tenu des horaires scolaires.

La personne venant chercher l'enfant le soir, doit impérativement se présenter à un(e) animatrice-animateur.

La Tribu n'est pas responsable de la dégradation ou de la perte d'objets personnels apportés par les enfants.

En cas d'accident ou d'état de santé d'un enfant nécessitant des soins, le ou la responsable du service est autorisé(e) à prendre les mesures d'urgence appropriées et peut avoir recours au service du SAMU ou des Pompiers. Les parents sont avertis dans les plus brefs délais.

à Alboussière/Champis :

L'accueil périscolaire accueille les enfants dans les locaux mis à disposition par la commune d'Alboussière, situé Place de La Bascule :

Lundi, mardi, jeudi et vendredi, de 7h à 8h30, de 11h30 à 13h20 et de 16h30 à 18h30

Le matin, les enfants sont déposés par une personne responsable à partir de 7h et jusqu'à 8h20.

Les enfants sont ensuite accompagnés par l'équipe d'animation

- dans leur classe pour les maternelles
- dans la cour de l'école pour les primaires

Le midi, l'équipe d'animation va chercher les enfants dans la cour de l'école. Le groupe rejoint les locaux mis à disposition pour le temps de pause méridienne. Le groupe accueilli est constitué en concertation avec la Mairie d'Alboussière respectant les taux d'encadrement.

Le soir, l'équipe d'animation va chercher les enfants :

- dans les classes pour les maternelles
- à la sortie de l'école primaire dans la cour ou sous le préau en cas de pluie.

à Boffres :

L'accueil périscolaire accueille les enfants dans les locaux mis à disposition par la commune de Boffres, situé dans une salle de classe au rez-de chaussée

- Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 7h30 à 9h00 et de 16h30 à 18h30

Le matin, les enfants seront déposés par une personne responsable à partir de 7h30 et jusqu'à 8h50. Les enfants sont ensuite accompagnés par l'équipe d'animation dans les classes de l'école.

Le soir, l'équipe d'animation va chercher les enfants :

- dans les classes de l'école.

à Saint-Sylvestre :

L'accueil périscolaire accueille les enfants dans les locaux mis à disposition par la commune de Saint-Sylvestre, situé dans la salle de motricité de l'école.

Lundi, mardi, jeudi et vendredi, de 7h à 8h50 et de 16h30 à 18h30

Le matin, les enfants sont déposés par une personne responsable à partir de 7h et jusqu'à 8h50,

Le soir, l'équipe d'animation va chercher les enfants :

- dans la classe pour les maternelles.
- à la sortie de l'école primaire dans la cour



Conditions d'admission

En cas d'absence d'un responsable lors de la sortie de classe, l'enfant pourra être accueilli par La Tribu uniquement si notre capacité d'accueil le permet et si un dossier d'admission a été rempli par les responsables légaux ou tuteurs. Le temps d'accueil sera facturé au tarif habituel ainsi que l'adhésion à l'association.

L'accueil de loisirs périscolaire est destiné à tous les enfants scolarisés dans les écoles d'Alboussière/Champis, Boffres et Saint-Sylvestre. Sont admis les enfants de la maternelle jusqu'au CM2.

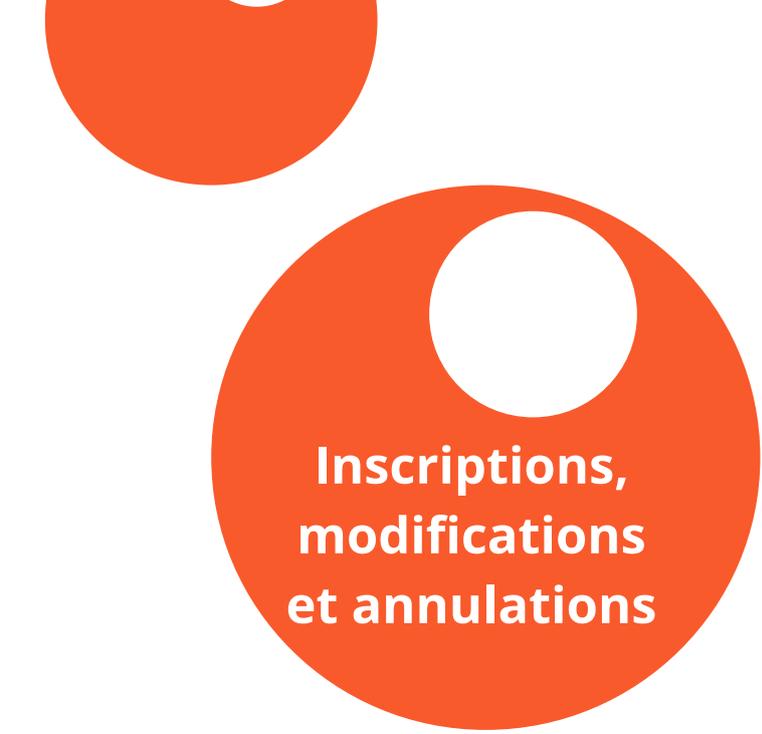
La capacité d'accueil est variable en fonction des sites :

- à Alboussière/Champis : maximum 34 places le matin et 34 le soir
- à Boffres : 10 places le matin et 20 places le soir
- à Saint-Sylvestre : 10 places le matin et 20 places le soir

L'encadrement est celui en vigueur fixé par décret. Il est actuellement d'1 animateur pour 14 enfants de "+ de 6 ans" et d'1 animateur pour 10 enfants de "- de 6 ans" conformément aux directives de la Délégation Régionale Académique à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports.

L'inscription préalable est obligatoire auprès de La Tribu.

Les enfants présentant un handicap peuvent être accueillis. Un contrat d'accueil est alors formalisé entre les parents, le responsable de l'accueil périscolaire et le médecin traitant.



Inscriptions, modifications et annulations

INSCRIPTIONS

Deux possibilités d'inscription sont offertes aux familles : annuelle ou ponctuelle.

Pour une inscription annuelle, les jours sont définis pour toute l'année scolaire, au moment de l'inscription. Les enfants doivent être inscrits par mail (sous réserve d'une confirmation) :

Pour Alboussière : periscoalboussiere@gmail.com

Pour Saint-Sylvestre : periscostsylvestre@gmail.com

Pour Boffres : periscoboffres@gmail.com

Pour une inscription ponctuelle, les parents doivent inscrire leurs enfants au plus tard le vendredi midi pour la semaine suivante, sous réserve de places disponibles. Les enfants doivent être inscrits par mail (idem ci-dessus)

MODIFICATION/ANNULATIONS

Les modifications ou annulations doivent être signalées dans les mêmes délais et mêmes conditions que pour une inscription ponctuelle.

Toute inscription non annulée sera due.



Tarifs et Facturation

TARIFS

Les tarifs de l'accueil de loisirs périscolaire sont disponibles sur le site internet de La Tribu :

www.asso-la-tribu.org ou
auprès du secrétariat au 04 75 58 23 23.

Toute heure entamée est due.

FACTURATION

Les factures sont remises ou adressées aux familles en début de mois suivant.

Le règlement s'effectue dès réception, en espèces, chèque ou virement au secrétariat.

Aucun règlement de facture ne sera pris par l'équipe d'animation.

Les paiements par chèques ANCV sont acceptés.



Goûter et Activités

LE GOÛTER

Il est fourni par La Tribu et, est facturé 0,80€. Mais, il peut être fourni par les parents.

LES ACTIVITÉS

De nombreux jeux sont mis à la disposition des enfants, et sont pratiqués avec l'équipe d'animation.

Au cours de la séance d'accueil du matin, les enfants sont libres de leurs activités, toujours avec l'équipe d'animation.

Le soir, à partir de 16h30, les enfants sont pris en charge par l'équipe d'animation dans les écoles puis sont accompagnés jusqu'aux lieux d'accueil.

Dès leur arrivée, le goûter est pris en commun. Ensuite, des activités animées par l'équipe sont proposées dans les différentes salles de l'espace d'accueil et/ou à l'extérieur selon les conditions météorologiques.

L'accueil périscolaire n'assure pas d'activités de soutien scolaire mais dans chaque lieu, un espace est aménagé pour permettre aux enfants qui le souhaitent de commencer leurs devoirs.